

ARRETE DE LA MAIRIE DE TOULOUSE,

Arrêté d'ouverture d'enquête publique pour le déclassement anticipé du domaine public d'une partie de la rue du Maroc – ZAC Grand Matabiau

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière notamment ses articles R.141-4 à 9,
VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et R.134-6 et suivants ;
VU la décision du président de Toulouse Métropole en date du 13 juin 2025 décidant le principe de désaffectation de l'emprise de voirie correspondant à une partie de la rue du Maroc, sur la Commune de Toulouse,
VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement anticipé du domaine public d'une partie de la rue du Maroc,
VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie pour l'année 2025,
VU le dossier d'enquête publique constitué en vue du déclassement anticipé d'une partie de la rue du Maroc et comprenant :

- une notice explicative,
- un plan de situation,
- un plan parcellaire figurant l'emprise à déclasser,
- un état parcellaire
- la délibération du Conseil Municipal pour l'ouverture d'une enquête publique de déclassement anticipé
- la décision du Président de Toulouse Métropole décidant le principe de la désaffectation de l'usage de voirie

ARRÊTE

Article 1 - Objet de l'enquête

Il sera procédé, par la Commune de Toulouse, à une enquête publique en vue du déclassement anticipé du domaine public d'une emprise de voirie d'une superficie d'environ 250 m², sous réserve d'arpentage, correspondant à une partie de la rue du Maroc, située sur la Commune de Toulouse telle que représentée au plan parcellaire contenu dans le dossier d'enquête.

Article 2 - Durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours entiers et consécutifs, **du lundi 22 septembre 2025 à 9h au mercredi 8 octobre 2025 à 11h.**

Article 3 - Désignation du commissaire-enquêteur

Madame Bénédicte BISSONNET, ingénieur géomètre, figurant sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, est désigné en qualité de commissaire-enquêtrice.

Article 4 – Ouverture/Clôture du registre d'enquête

Préalablement à la date d'ouverture de la consultation, le registre d'enquête sera coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêtrice qui, dans le délai d'un mois, le transmettra à Monsieur le Maire de Toulouse, ainsi que le dossier, accompagnés de ses conclusions motivées.

Article 5 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête :

à la Mairie de Quartier Bonnefoy – 4 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse

lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h et le jeudi : de 13h15 à 17h

Il sera également consultable sur le site internet dédié à la participation citoyenne de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole (jeparticipe.metropole.toulouse.fr).

Chacun pourra en prendre connaissance.

Article 6 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- Consigner ses observations

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture :

à la Mairie de Quartier Bonnefoy – 4 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse

lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h

jeudi : de 13h15 à 17h

- Courrier adressé à la commissaire-enquêtrice

Les observations formulées par le public pourront être adressées pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit par courrier postal à madame la commissaire-enquêtrice à l'adresse suivante :

Territoire Centre – Direction aménagement et développement urbain

1 place des Carmes, 31000 TOULOUSE

en précisant l'objet de l'enquête : déclassement rue du Maroc

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante :

urbanisme-territoirecentre@toulouse-metropole.fr

en précisant l'objet de l'enquête : déclassement rue du Maroc

Les observations devront être adressées au plus tard le jeudi 8 octobre 2025 à 11 h, date de la fin de l'enquête publique.

- Rencontrer la commissaire-enquêtrice

La commissaire-enquêtrice, désigné à l'article 3, accueillera les observations du public lors des permanences suivantes, à

à la Mairie de Quartier Bonnefoy – 4 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse :

- **lundi 22 septembre 2025 de 9h à 11h**

- **mercredi 8 octobre 2025 de 9h à 11h**

Article 7 - Publicité de l'enquête

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche :

- à la Mairie de Quartier Bonnefoy – 4 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse

- à l'Hôtel de ville – Place du Capitole – 31 000 Toulouse

- sur site aux extrémités et aux abords de la rue du Maroc, objet de ce déclassement anticipé

- Il sera également publié sur le site internet dédié à la participation citoyenne de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole (jeparticipe.metropole.toulouse.fr).

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Maire de Toulouse.

Au moins huit jours avant l'ouverture de l'enquête, l'avis d'enquête fera l'objet d'une publication dans deux journaux de la presse locale.

Article 8 - Décisions adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, si aucune contestation n'a été émise, le Conseil municipal délibérera afin d'approuver le déclassement anticipé de l'emprise de voirie concernée.

A l'issue de l'enquête, si des contestations ont été signalées, le déclassement anticipé pourra intervenir par délibération motivée du Conseil municipal.

Article 9 – Rapport et conclusion de l'enquête

A l'issue de l'enquête, la commissaire-enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et donnera son avis sur le déclassement projeté dans un délai qui ne peut excéder un mois.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice sera publiée sur le site internet dédié à la participation citoyenne de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole (jeparticipe.metropole.toulouse.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 10 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne,
- Madame la commissaire-enquêtrice.

Article 11 – Modalités de recours

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, publié ou notifié à l'intéressé. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité

Publié le : 28 JUIL. 2025

Déposé à la Préfecture

le : 25 JUIL. 2025

Fait à Toulouse, le 25 JUIL. 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Annette LAIGNEAU